

Terre de Diatomée calcinée

ENVIRONNEMENT

www.beiser.fr

DEVIS ET
ACHAT
EN LIGNE

▶ **EFFICACITÉ GARANTIE CONTRE LA POLLUTION PAR LES LIQUIDES
CONFORME À LA NORME AFNOR NF P 98-190**
"Produits absorbants destinés à un usage routier"

**CONFORME À LA NORME
AFNOR P98-190**



LA TERRE DE DIATOMÉE CALCINÉE

La Terre de Diatomée sert à l'absorption de liquides (huiles, combustibles, produits chimiques, eau, etc.) sur routes, dans les usines, aéroports, ateliers, bateaux, etc...
Les risques d'incendie et d'explosion que représentent les liquides combustibles s'en trouvent réduits ainsi que les risques de chute et de glissance dus à la présence de liquides gras sur les sols. Ne forme pas de boue après absorption.

Comme tout produit absorbant, **la Terre de Diatomée doit être ramassée ou balayée après usage.**

De par ces caractéristiques, il restitue un revêtement sec et non-glissant après usage. Selon la législation en vigueur à la date d'actualisation de cette fiche en France, nos produits sont conformes à la Norme AFNOR P 98-190 permettant ainsi une utilisation sur le réseau routier afin d'absorber les liquides lors de déversements accidentels.

Autres utilisations possibles : Désodorisant de chambres froides, agent stabilisateur pour les plantes, support pour parfum.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Référence	Désignation
07070100001	Terre de diatomée calcinée - sac de 20 kg

BEISER Environnement • Domaine de la Reidt
67330 BOUXWILLER • Fax : 0 825 720 001

0,15 € TTC/min

BEISER
environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488

Photos non contractuelles